



FORMATION ALCOOL

Une politique anti-alcool ne se décrète pas. Elle s'élabore avec le personnel de l'entreprise.
C'est par une démarche collective que l'entreprise pourra atteindre son objectif.



15 à 30 minutes! C'est le temps nécessaire pour atteindre le pic d'alcoolémie.

71 % des salariés consomment de l'alcool au cours d'un repas d'affaires!

35 % voient leur consommation augmentée ou provoquée!

Depuis 1978, l'alcoolisme est reconnu comme une maladie par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) qui classe l'alcoolisme en deux types :

- la forme aiguë (l'alcoolisme aigu),
- l'alcoolisme chronique correspondant à une consommation excessive régulière.

L'OMS définit l'état de dépendance lorsque « certains symptômes du trouble ont persisté au moins un mois ou sont survenus de façon répétée sur une période prolongée ; au moins trois des manifestations [selon une liste de six items] sont présentes en même temps au cours de la dernière année ».

Pour l'alcoololo-dépendant il ne suffit donc pas de volonté, il faut un accompagnement médical et un sevrage. Mais pour cela il faut avant tout que la personne prenne conscience de son état.

Le chef d'entreprise doit veiller à la santé des salariés et donc prévenir le risque alcool.

Trop souvent encore ce risque est négligé et la personne alcoololo-dépendante est considérée comme ayant une personnalité faible du fait de son manque de volonté à ne pas boire.

APS, vous propose des formations pour le personnel d'encadrement, mais aussi pour tous les salariés.

Découvrez un exemple de notre programme de formation sur **www.aps-prevention.com**

